

L'Eclairer du Gâtinais, 18 octobre 2017

PRESSIGNY-LES-PINS

Domaine de La Valette : vers un apaisement ?

Lundi soir, la municipalité de Pressigny-les-Pins a organisé une réunion publique dans une salle pleine, essentiellement basée sur le domaine de la Valette, en présence de Jean-Pierre Sueur, sénateur.

Un château bien encombrant...

Après avoir introduit la réunion, Brigitte Lefebvre, maire de Pressigny, passait la parole à Brigitte Cocard, inspecteur des finances à la trésorerie de Châillon-Coligny, qui a fait un rappel historique chiffré de l'achat du château par l'ancienne municipalité en 2002 au prix de 827.731 €, avec un emprunt auprès de Dexia banque - qui s'avèrera par la suite être un emprunt « toxique » - puis de sa revente en 2012 pour 1,1 M€, créant un profit de 272.269 €.

Toutefois, lors de la revente, avec une défaillance au niveau de la déclaration d'eau et des dégradations entre la promesse de vente et la vente, le nouveau propriétaire a déposé une plainte et attaque la commune avec



L'affaire intéresse les habitants au plus haut point.

une demande d'indemnisation s'élevant à 666.000 €. Procès actuellement en appel.

Emprunt toxique et procès à résoudre

Intervention du sénateur
Comme l'explique Jean-Pierre Sueur, sénateur qui suit l'affaire, la municipalité se retrouve devant deux problèmes distincts : d'une part, l'emprunt toxique qu'il est impossible de rembourser car les frais de pénalités sont plus élevés que l'emprunt restant et ce jusqu'en 2028 ; et le procès d'autre part. Malgré plusieurs interventions auprès des ministères des

finances et du budget, de la SFIL (Société de financement local) restées vaines, il va poursuivre ses démarches avec la municipalité pour alléger les pénalités de l'emprunt qui bloque la commune dans tout investissement.

Le festival Label Valette se greffe à l'histoire

Dans un même temps, Brigitte Lefebvre refait un bref historique de la demande d'organisation d'un festival de street art dans le domaine. Bien que favorable au projet, la commune et les services de l'Etat ont émis un avis défavorable suite à des

problèmes de sécurité ne permettant pas d'accueillir du public. Puis elle est revenue sur la fresque peinte du château et la garden-party, début septembre, où la encore il y avait eu refus de leur part.

J.-P. Sueur en médiateur

L'association Urban Art Paris a confirmé que la demande de travaux de sécurisation avait bien été prise en compte et qu'elle la respecterait pour l'organisation du festival Label Valette reporté en 2018.

L'intervention d'un représentant du propriétaire a également permis d'éclaircir certains points du conflit qui l'oppose avec la municipalité, mais également de faire avancer le dossier puisque, suite à la demande de Jean-Pierre Sueur d'essayer de trouver une solution et un accord, un rendez-vous pourrait être programmé prochainement entre propriétaire et municipalité. Jean-Pierre Sueur a réaffirmé qu'il restera auprès des Pressiniens jusqu'à trouver une solution.